

Conditions Générales de Vente

Dernière mise à jour : 14-08-2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent les prestations proposées par **Build360**, exploitant la marque **Build360**, ci-après dénommée « Build360 ».

Elles s'appliquent à toute commande de prestations de capture, numérisation et présentation immersive d'espaces.

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Build360 fournit ses services au Client.

Les prestations peuvent notamment comprendre :

- capture 3D d'espaces physiques ;
- création de visites virtuelles interactives ;
- création de modèles 3D ;
- intégration ou fourniture de liens de visite virtuelle ;
- création de plans ou représentations numériques lorsque prévu dans l'offre ;
- production de contenus visuels associés ;
- hébergement ou mise à disposition de certains contenus lorsque prévu dans l'offre ;
- prestations complémentaires convenues avec le Client.

La nature exacte de la prestation est définie dans le devis, la proposition commerciale ou le bon de commande accepté par le Client.

3. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis ou d'une proposition commerciale précisant notamment :

- la nature des services ;
- le ou les espaces concernés ;
- les livrables ;
- les délais indicatifs ou convenus ;
- le prix ;
- les éventuelles prestations complémentaires ;
- les conditions de paiement.

Le devis est valable pendant la durée indiquée sur celui-ci.

La commande devient ferme après acceptation du devis par le Client et, lorsque cela est prévu, après versement de l'acompte demandé.

L'acceptation du devis implique l'acceptation des présentes CGV.

4. Prix

Les prix sont indiqués en dirhams marocains (MAD).

Sauf indication contraire, les prix indiqués dans les devis sont ceux applicables à la prestation décrite dans le devis.

Les éventuels frais supplémentaires, notamment les déplacements hors zone habituelle, prestations urgentes, modifications supplémentaires ou services additionnels, peuvent faire l'objet d'une facturation distincte lorsqu'ils ont été acceptés par le Client.

Les taxes applicables sont précisées dans le devis selon le statut fiscal du prestataire.

5. Conditions de paiement

Les modalités de paiement sont indiquées dans le devis.

Sauf stipulation contraire, le paiement peut être organisé sous la forme suivante :

- acompte à la commande ;
- solde à la livraison ou selon les étapes convenues.

Le paiement peut être effectué par les moyens indiqués par Build360.

Tout retard de paiement peut entraîner la suspension des prestations en cours jusqu'à régularisation.

Pour les Clients professionnels, les pénalités ou indemnités applicables en cas de retard de paiement sont celles prévues par la réglementation marocaine applicable et, le cas échéant, par les conditions particulières figurant sur le devis.

6. Organisation du scan

Le Client s'engage à permettre à Build360 d'accéder à l'espace concerné dans des conditions permettant la réalisation de la prestation.

Avant l'intervention, le Client doit notamment :

- garantir l'accès aux locaux ;
- obtenir les autorisations nécessaires pour permettre l'intervention ;

- informer Build360 de toute restriction particulière d'accès ;
- préparer les locaux conformément aux recommandations communiquées ;
- signaler toute zone inaccessible ou présentant un risque particulier.

Build360 ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'intervention résultant d'un défaut d'accès, d'une préparation insuffisante des locaux ou d'une circonstance imputable au Client.

7. Conditions de prise de vue

La qualité du résultat final dépend notamment des conditions physiques de l'espace au moment de la capture.

Build360 peut demander au Client de préparer les lieux avant le scan.

La présence de personnes, d'objets, de véhicules ou d'autres éléments dans l'espace peut être capturée lorsque ceux-ci se trouvent dans le champ de capture.

Le Client demeure responsable de l'autorisation de capturer et, lorsque nécessaire, de diffuser les éléments ou personnes présents dans les locaux.

8. Délais

Les délais de réalisation sont indiqués à titre indicatif ou contractuel selon ce qui est précisé dans le devis.

Les délais peuvent être affectés notamment par :

- les conditions d'accès aux locaux ;
- les demandes de modification ;
- les problèmes techniques ;
- la disponibilité du Client ;
- les contraintes liées aux plateformes ou services tiers ;
- les événements indépendants de la volonté de Build360.

Build360 informe le Client dans les meilleurs délais lorsqu'un événement est susceptible d'affecter significativement le délai prévu.

9. Livraison

Les livrables sont transmis au Client selon les modalités prévues dans le devis.

Selon l'offre souscrite, la livraison peut prendre la forme :

- d'un lien vers une visite virtuelle ;

- d'un modèle 3D ;
- de fichiers numériques ;
- de plans ;
- d'images ou vidéos ;
- d'autres contenus spécifiés dans le devis.

Le Client est invité à vérifier les livrables dans un délai raisonnable après leur réception.

10. Modifications et corrections

Lorsque des corrections sont incluses dans l'offre, elles doivent porter sur les éléments initialement prévus dans le devis.

Toute demande supplémentaire ou modification importante pouvant nécessiter une nouvelle intervention, une nouvelle capture ou un travail supplémentaire peut faire l'objet d'une facturation additionnelle après accord du Client.

11. Services et plateformes tierces

Certaines prestations peuvent utiliser des technologies ou plateformes tierces nécessaires à la création, à l'hébergement ou à la diffusion des visites virtuelles.

Build360 peut notamment utiliser des solutions spécialisées de capture et de diffusion 3D.

La disponibilité de fonctionnalités dépendant d'un fournisseur tiers peut être affectée par les conditions techniques, commerciales ou opérationnelles de ce fournisseur.

Lorsque la prestation dépend d'un service tiers, Build360 ne peut être tenue responsable d'une interruption exclusivement imputable à ce fournisseur, sous réserve des obligations légales applicables.

12. Hébergement et durée de disponibilité

Lorsque Build360 inclut l'hébergement ou la mise à disposition d'une visite virtuelle dans son offre, la durée de disponibilité est celle indiquée dans le devis ou l'offre souscrite.

À l'expiration de cette période, le renouvellement éventuel peut être soumis à une nouvelle facturation.

Les conditions particulières relatives à la durée d'hébergement prévalent sur les présentes dispositions lorsqu'elles sont expressément indiquées dans le devis.

13. Propriété intellectuelle

Sauf stipulation contraire dans le devis ou contrat, Build360 conserve ses droits sur ses méthodes, outils, logiciels, procédés, templates et éléments préexistants utilisés pour réaliser la prestation.

Les droits d'utilisation des livrables sont accordés au Client dans les limites prévues dans le devis.

Le Client ne peut revendre, sous-licencier ou exploiter commercialement les éléments appartenant à Build360 ou à des tiers au-delà des droits qui lui ont été accordés.

Lorsque des technologies ou plateformes tierces sont utilisées, leurs propres conditions de licence peuvent également s'appliquer.

14. Utilisation des réalisations à des fins promotionnelles

Sauf opposition écrite du Client avant la réalisation de la prestation, Build360 peut présenter certains travaux réalisés dans son portfolio ou ses supports de communication, sous réserve du respect des droits des tiers et des obligations de confidentialité.

Lorsque le projet contient des informations confidentielles ou sensibles, le Client peut demander que celui-ci ne soit pas utilisé à des fins promotionnelles.

Cette utilisation promotionnelle ne transfère aucun droit supplémentaire à Build360 sur les marques ou éléments appartenant au Client.

15. Obligations du Client

Le Client garantit notamment :

- disposer des droits et autorisations nécessaires sur les locaux concernés ;
- disposer des autorisations nécessaires pour faire réaliser les captures ;
- ne pas demander la réalisation d'une prestation portant atteinte aux droits de tiers ;
- fournir des informations exactes nécessaires à la prestation ;
- effectuer les paiements dans les délais convenus.

Le Client est responsable des autorisations nécessaires concernant les personnes, œuvres, marques, objets ou autres éléments qu'il demande de capturer ou de diffuser.

16. Responsabilité

Build360 met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires à la réalisation des prestations convenues.

Build360 ne peut être tenue responsable des dommages résultant notamment :

- d'informations incorrectes fournies par le Client ;
- d'un défaut d'accès aux locaux ;

- d'une mauvaise préparation des lieux ;
- d'une utilisation des livrables non conforme à leur destination ;
- d'une interruption imputable à un fournisseur ou service tiers ;
- d'événements indépendants raisonnablement imprévisibles et hors du contrôle de Build360.

Les limitations de responsabilité prévues au présent article s'appliquent dans les limites autorisées par la réglementation applicable et ne peuvent avoir pour effet d'exclure une responsabilité qui ne peut légalement être exclue.

17. Annulation ou report d'une intervention

Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée à Build360 dans les meilleurs délais.

Lorsque l'annulation intervient après mobilisation de l'équipe, déplacement ou réservation d'une intervention, des frais peuvent être appliqués lorsque ceux-ci sont prévus dans le devis ou dans les conditions particulières acceptées par le Client.

Les conditions applicables peuvent varier selon la nature de la prestation et seront précisées au Client avant confirmation de la commande.

18. Force majeure

Build360 ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement indépendant de sa volonté et présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de la réglementation applicable.

Lorsque cela est possible, Build360 informe le Client de l'événement et recherche une solution raisonnable permettant de poursuivre la prestation.

19. Confidentialité

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations confidentielles échangées dans le cadre de la prestation.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations qui :

- sont déjà publiques ;
- étaient légalement connues avant leur communication ;
- deviennent publiques sans violation d'une obligation de confidentialité ;
- doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale.

20. Données personnelles

Les données personnelles traitées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément à la réglementation applicable, notamment la loi n° 09-08.

Les informations relatives au traitement des données personnelles sont disponibles dans la **Politique de confidentialité** de Build360.

21. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Build360 dans les meilleurs délais après la constatation du problème.

La réclamation doit, dans la mesure du possible, préciser :

- la prestation concernée ;
- le problème rencontré ;
- les éléments permettant son identification ;
- toute information utile permettant son traitement.

Build360 s'engage à examiner les réclamations de bonne foi et à rechercher une solution appropriée lorsque cela est possible.

22. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit marocain.

Lorsque le Client est un consommateur, les dispositions impératives de protection du consommateur qui lui sont applicables demeurent pleinement applicables.

23. Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable à tout différend relatif aux prestations.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de compétence prévues par le droit marocain.

24. Acceptation des CGV

L'acceptation d'un devis ou d'un bon de commande vaut acceptation des présentes CGV.

Les conditions particulières figurant dans le devis accepté peuvent compléter ou, lorsqu'elles le précisent expressément, déroger aux présentes CGV.